

**Liste des professionnels prioritaires du secteur privé, bénéficiant de créneaux dédiés dès le week-end du 24 et 25 avril 2021**

- Conducteurs de véhicule
  - Conducteurs de bus, de ferry et de navette fluviale
  - Conducteurs et livreurs sur courte distance
  - Conducteurs routiers
- Chauffeurs Taxi
- Chauffeurs VTC
- Contrôleurs des transports publics
- Agents d'entretien
  - Agents de nettoyage
  - Agents de ramassage de déchets
  - Agents de centre de tri des déchets
- Agents de gardiennage et de sécurité
- Commerces d'alimentation
  - Caissières
  - Employés de libre-service
  - Vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries (chefs d'entreprise inclus)
- Professionnels des pompes funèbres
- Ouvriers non qualifiés de l'industrie agroalimentaire
  - Salariés des abattoirs
  - Salariés des entreprises de transformation des viandes